
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 31
777, boul. Marcel-Laurin

CA22 08 0409

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 octobre 2022, à 19 h 31, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen – absent
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

CA22 08 0410

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 octobre 2022.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 octobre 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0411

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225115005 relatif à l'adoption du budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement Saint-Laurent et en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

ATTENDU l'article 143.2 de la Charte de la Ville voulant que le conseil d'arrondissement dresse et transmette au comité exécutif, dans un délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que la cible de revenus de l'arrondissement pour 2023 est établie à 5 180 100 \$, que le budget de dépenses est de 78 377 000 \$ et que les transferts centraux nets sont de 57 202 900 \$;

ATTENDU que pour l'année 2023, la taxe relative aux services représentera un revenu de taxation de 15 499 400 \$;

ATTENDU que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de fonctionnement a été dûment convoquée le 14 septembre 2022 dans le journal Métro Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA22 08 0412

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214046 relatif à l'adoption de l'organigramme et de la structure organisationnelle 2023 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU l'exercice budgétaire et de la planification de main-d'œuvre 2023;

ATTENDU les orientations de la Ville en matière de planification de main-d'œuvre;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'organigramme et la structure organisationnelle 2023 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA22 08 0413

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227433003 relatif au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de l'arrondissement Saint-Laurent, aux montants d'investissements, aux sources de financement associées à ces projets, ainsi qu'à l'autorisation de sa transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

ATTENDU l'article 144.5 de la Charte de la Ville voulant que le conseil d'arrondissement dresse et transmette au comité exécutif un programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* voulant que la Ville de Montréal soit tenue, au plus tard le 31 décembre de chaque année, d'adopter par résolution son programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

ATTENDU que le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 respecte l'enveloppe budgétaire consentie par les services centraux;

ATTENDU la liste des projets inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement et le texte des faits saillants des investissements prévus pour la période 2023-2032;

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver la liste des projets inscrits;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la liste des projets constituant le programme triennal d'immobilisations, celle relative au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement ainsi que les montants d'investissements et les sources de financement associées à ces projets pour 2023-2032;
- 2.- D'autoriser la transmission de cette liste de projets au comité exécutif de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA22 08 0414

La période de questions du public débute à 20h15.

Aucune question n'a été posée.

CA22 08 0415

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 20h15.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
1^{er} novembre 2022.